



## Caution non rendue

-----  
Par Isa45160

Bonsoir, mon fils étudiant et son colocataire étudiant n'ont pas eu leur caution remboursée après 9 mois de location. Pourtant l'état des lieux sortie ne mentionnant aucuns dégâts, ils nous facturent des frais de peinture 39m2 et canapé neuf par exemple

J'ai fait une demande de médiation qui a été acceptée mais stoppée car non réponse de l'agence. J'ai saisi le tribunal de proximité, convoquée le 25 mai 2025. L'agence s'est faite représenter par un avocat mais l'audience est reportée car ce dernier n'avait pas reçu mes pièces suffisamment tôt avant l'audience

L'audience est donc reportée au 6 juin prochain. L'avocat me dit que nous n'avons aucune chance de gagner car c'est moi la mère qui a saisi le juge et non pas mon fils qui est sur le bail. Que puis je faire et ai-je une chance de gagner ?

mon fils et son colocataire m'ont fait un mandat de représentation

Merci pour votre aide

Cordialement

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce n'est pas une caution (qui est une personne) c'est un DEPOT DE GARANTIE.

Si votre fils est titulaire du bail, c'est lui qui doit effectuer les démarches, sauf s'il est mineur ou sous votre tutelle. Il doit signer les courriers et les formulaires.

Avez-vous commencé par une tentative amiable avant de saisir le tribunal : courrier RAR au propriétaire? , conciliation ? c'est ce que vous appelez "médiation" ?

Il fallait mettre en demeure puis assigner le propriétaire, l'agence n'est que le mandataire.

L'avocat adverse a raison, votre procédure va droit au mur.

Prenez un avocat. Sauf si la somme en jeu est faible.

Consultez votre ADIL pour en savoir plus.